

2010/2935 - Clos Saint-Benoît - Aménagement d'un jardin partagé à Lyon 1er - Opération n° 01282002 - Programme 00012 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2009-1, programme 00012, pour un montant de 300 000 euros TTC (Direction des Espaces Verts) (BMO du 25/10/2010, p. 2122)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, deux minutes ?

M. LE MAIRE : Je veux bien, mais j'ai des invités quand même, à 8h00 ! Depuis 3h de l'après-midi, c'est quand même raisonnable de faire des Conseils qui durent cinq heures ! Donc, si on peut y aller en dix secondes !

M. BUNA Gilles : Non, on passe au vote !

M. LE MAIRE : Non, il y a une demande de temps de parole de M. David.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, un mot sur cette opération. Vous envisagez d'aménager un jardin partagé sur un terrain qui est propriété de la Communauté urbaine, par le biais d'une convention d'occupation.

Cette opération coûte la bagatelle de 300.000 € TTC, pour une surface réduite de 260 m².

Ces travaux nécessitent, notamment, l'aménagement d'un mur de confortement d'un coût de 120.000 €, d'après vos informations, avec une participation de seulement 57.500 € du propriétaire du lieu, le reste étant à la charge de la Ville, à moins que d'autres subventions ne soient acquises depuis...

Nous sommes favorables aux jardins partagés, mais en voilà un qui coûtera cher du mètre carré !

D'autre part, s'il faut bien qu'une association en prenne en charge la gestion, ici l'accès est réservé aux membres de cette Association et aux écoles, ce qui est une bonne chose.

Or, cette opération est financée sur le budget « Espaces verts », dont les crédits, a priori, concernent des aménagements d'espaces publics, donc ouverts à tout public.

Cette équation entre 300.000 € dans le cadre d'une occupation temporaire : 260 m² et accès restreint, nous laisse perplexes et notre Groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(Adopté.)